



FORMATION CONTINUE 2022

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

EXERCICE PROFESSIONNEL

**L'AVOCAT,
LA SIGNATURE ELECTRONIQUE ET
LES NOUVEAUX OUTILS RPVA**

**Vendredi 16 décembre
De 9h00 à 13h00**

**En présentiel : EDASOP
35 C Bd des Récollets
31400 Toulouse**

**En visio :
via zoom**

Xavier LASSUS
Avocat au barreau de Toulouse

**120€ la séance
90€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants sauront utiliser la clé RPVA et connaîtront les modifications apportées très récemment à la plateforme.

Pré requis :
Être Avocat.

Programme :

- Savoir utiliser la clé RPVA et les outils numériques de l'avocat incluant les aspects pratiques de la signature électronique.
- L'e-acte d'avocat / L'e-ssp / L'e-cdm / l'e-convention d'honoraires : quel choix de signature et quelle procédure de signature avec les changements intervenus récemment
- Les formalités dématérialisées près le greffe du tribunal de commerce : une obligation – où quand et comment ?

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visioconférence : formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)